



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Approbation par le conseil communal d'un règlement communal d'urgence de circulation temporaire

Interdiction de circulation pont «Baafelt»

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 11 juin 2020, le conseil communal a approuvé la délibération du collège échevinal du 2 juin 2020 portant sur le règlement d'urgence de circulation temporaire suivant:

- Art. 1^{er} : A partir du 3 juin 2020 et jusqu'au plus tard le 31 décembre 2020, toute circulation sur le pont au lieu-dit «Baafelt» est interdite, sauf cyclistes et piétons.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 15 JUN 2020
Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu